

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 19 JUILLET 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Procurations : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf juillet à 18h30, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Charles Polliand, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (13)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, Mme FOCHT Catherine, M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, Mme GUY Nicole, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; M. Bruno BARTHALAIS.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (2)

Mme MICHELET Aude a donné pouvoir à M. ZANINI Frédéric ; M. DUCHEZ Patrick a donné pouvoir à M. DE MARCHI Jean-Louis ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/07/2021

Date d'affichage de la convocation : le 13/07/2021

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile, est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Présentation par Mme DALLAGLIO Sandrine du Grand Annecy du projet « MOBILITE RIVE OUEST »
- ❖ Présentation de l'étude sur la limitation de vitesse par Mr Eric BARITHEL

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 14 JUIN 2021.

Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

**N°DEC202115** : Convention d'occupation précaire et temporaire du bureau situé au RDC du 29 rue du vieux village à Duingt par les I.D.E (infirmières du futur pôle médical).

**N°DEC202116** : Attribution des lots d marché de travaux à procédure adaptée pour le projet de requalification de la rue des Prés Bernard.

**DM N°1** : Décision modificative – Ajustement de Crédits Budgétaires.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE, APPROUVE et CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la décision aux services préfectoraux de limiter l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation **à l'unanimité**
- **AUTORISE**, le Maire à solliciter les services de l'Etat pour le renouvellement de la ZMEL sur l'ensemble de son littoral. **à l'unanimité**
- **AUTORISE le Maire à solliciter une nouvelle subvention d'un montant de 61 685.00 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'opération susvisée.**
- **MANDATE le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier. à l'unanimité.**

**Approuve :**

Le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : **201 181.50 €**

- Avec une participation financière communale s'élevant à : **121 479.90 €**
- Et avec une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : **6 035.45 €**

**S'engage :**

- A verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et honoraires divers, soit **4 828.36 € Sous forme de fonds propres après la réception des travaux par le Syane de la première facture de travaux**. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- A verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie, **les annuités d'amortissement** de la participation estimative (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune sur la base des 80 % de ladite participation soit **97 183.92 €**. Le règlement de la première annuité interviendra le **1<sup>er</sup> janvier 2022**, aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté. Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.
- A verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune, le reversement de participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **97 183.92 €**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.  
**à l'unanimité**
- **Autorise** le Maire à signer l'offre de prêt de La Banque Postale.  
**à l'unanimité**

La décision modificative n°1 a été rajoutée à l'ordre du jour, elle est une pièce annexe à la délibération D20210705 « Prêt de financement auprès de la Banque Postale pour le lancement des travaux rue des Prés Bernard ».

La présentation du contrôle des points d'adressage de la commune par Monsieur Patrick DUCHEZ a été retirée de l'ordre du jour.

**Questions Diverses :**

- Nomination de Mr Jean-François PAILLE référent élu pour le comité de pilotage « Ambroisies »,
- Demande de boîte à livres
- Bornes de recharge en service,
- Vidéosurveillance sur la Place en service,
- Mr BRIGON a remercié Claire lors du Conseil de classe, ainsi que pour la piscine,
- Carine FRANCOIS souhaite impliquer l'école dans la vie du Village,
- ATSEM recrutée,
- L'ASVP a commencé à verbaliser ce week-end, il va faire la chasse aux camping-cars se garant la nuit sur les parkings (le camping municipal ayant des places réservées aux Camping-cars)
- Les surveillants de baignade ont bien démarré et sont satisfaits.

La séance est levée à 22 H 00

**Le Maire,  
Marc ROLLIN**

*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*

